



Municipalité du Canton de Havelock

481, route 203, Havelock, Québec J0S 2C0
Téléphone: 450-826-4741 / télécopie: 450-826-4800
admin@mun-havelock.ca

AVIS PUBLIC – APPEL D'OFFRES

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK ; 481, route 203, Havelock (Québec) J0S 2C0

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK

Si appelé « Municipalité »

CONTRAT

Services de déneigement des voies municipales

DOSSIER No:

MCH-2022-NEIGE (SÉAO: 2022-05-06)

DESCRIPTION DU CONTRAT :

La Municipalité demande des soumissions pour la fourniture des services de déneigement des voies municipales sur son territoire.

L'appel d'offres et le bordereau de soumission sur lequel doit être produit l'offre sont disponibles aux entreprises intéressées à compter du vendredi 6 mai 2022, sur le site « Le système électronique d'appel d'offres (SEAO) » moyennant les frais exigés.

Toute soumission doit, pour être valide, être accompagnée d'une garantie de soumission émise au nom de la Municipalité du Canton de Havelock, sous forme de chèque visé, de cautionnement de soumission émis par une société accréditée à cette fin au Canada ou de garantie bancaire valide d'une durée de 90 jours pour un montant au moins égal à vingt pourcent (20%) du montant de la valeur de la première année du contrat (taxes incluses).

La garantie requise, doit obligatoirement être accompagnée d'une lettre d'engagement d'une compagnie d'assurances autorisée à faire affaire au Canada, ayant un établissement au Québec et acceptable à la Municipalité du Canton de Havelock, à émettre un cautionnement d'exécution au soumissionnaire s'il devient adjudicataire.

L'adjudicataire devra remettre à la Municipalité une garantie d'exécution équivalente à cinquante pourcent (50%) du montant de la valeur de l'année du contrat (taxes incluses), celle-ci doit être valide pour une période d'un (1) an. L'entrée en vigueur de la garantie d'exécution doit être le 1^{er} octobre de chaque année du contrat, il est de la responsabilité de l'adjudicataire d'en faire le renouvellement, jusqu'à la fin du contrat. Dans l'éventualité où l'adjudicataire ne fournit pas la garantie, la Municipalité peut en tout temps remplacer cette garantie par tout montant dû à l'adjudicataire au cours de son contrat.

La soumission doit être faite pour une période de trois (3) ans, soit la saison 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, plus une année d'option 2025-2026.

Les soumissions devront être valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours). Les taxes applicables en vigueur devront être incluses dans le prix de soumission.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Mme Mylène Vincent, greffière-trésorière et directrice générale, à l'adresse courriel suivante : dq@mun-havelock.ca

Faites parvenir votre soumission à l'aide des formulaires requis dans une enveloppe cachetée et marquée « Soumission — Services de déneigement des voies municipales » au bureau de la Municipalité du Canton de Havelock situé 481, route 203, Havelock, Québec, J0S 2C0, le ou avant le vendredi 27 mai 2022 11h00, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

Les soumissions reçues après l'heure de tombée seront retournées aux soumissionnaires sans être ouvertes.

Seules les offres présentées par les soumissionnaires qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission. Aussi, la Municipalité se réserve le droit de refuser toute soumission advenant que les soumissions soient plus élevées que les taux de marché.

Donné à Havelock, ce 5 mai 2022

Mylène Vincent
Directrice générale et greffière-trésorière